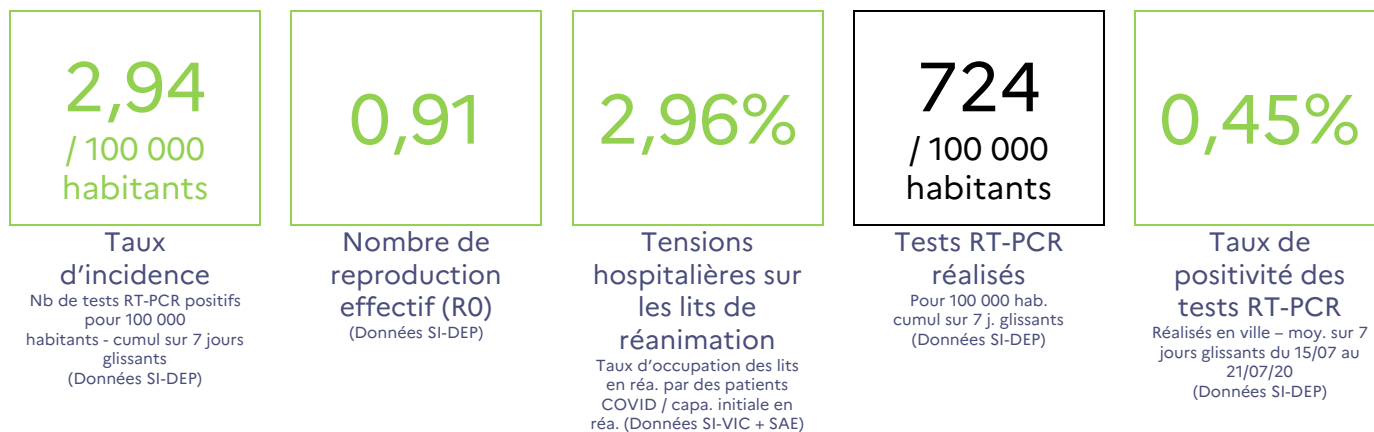


Point de situation épidémiologique COVID-19 en Normandie au 24 juillet

4 indicateurs sont suivis. L'objectif est désormais de détecter le risque de reprise de l'épidémie :



- Le taux d'incidence : estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) : correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation : correspondant au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR : correspondant au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

A ce jour en Normandie, tous les indicateurs sont en-dessous des seuils de vigilance. Pour autant le virus n'a pas disparu. Alors que de nombreux Normands profitent de leurs congés d'été, les comportements de chacun doivent être adaptés en raison de la circulation virale. Les déplacements, évènements et regroupements familiaux ou amicaux, sont des facteurs susceptibles de favoriser la reprise de l'épidémie. **Afin d'éviter tout rebond, nous devons adopter collectivement et rigoureusement les mesures de prévention** et appliquer tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène.

Au 24 juillet, 149 personnes étaient hospitalisées en Normandie (- 19,9 % par rapport au 21 juillet), dont 7 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 24 juillet (entre parenthèses : évolution par rapport à J-1)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie
Normandie	149 (-37)	7 (0)	438 (-2)*	1761 (44)
14	14 (-1)	1 (-1)	85 (0)	327 (1)
27	38 (4)	0 (0)	84 (0)	243 (0)
50	32 (-3)	0 (0)	47 (0)	144 (3)
61	21 (-3)	2 (0)	40 (-2)*	238 (5)
76	44 (-34)	4 (1)	182 (0)	809 (35)

* 2 décès non imputables au COVID-19 ont été retranchés au nombre total de décès par rapport au point de situation du 21/07.

Depuis le début de l'épidémie, 642 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Les dépistages - sur les 7 jours glissants du 15 au 21/07/2020 :

- Calvados : 6746 tests réalisés dont 42 positifs
- Eure : 2839 tests réalisés dont 8 positifs
- Manche : 1 866 tests réalisés dont 5 positifs
- Orne : 2015 tests réalisés dont 11 positifs
- Seine-Maritime : 8223 tests réalisés dont 31 positifs

Le point sur les clusters en Normandie

Aujourd'hui 5 clusters sont non-clôturés en Normandie :

- 3 en cours d'investigation : 2 dans le Calvados, 1 en Seine Maritime
- 2 maîtrisés : 1 dans l'Orne et 1 en Seine-Maritime

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter strictement les mesures barrières.**

Restons vigilants

L'ARS et le préfet de région **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant (ou, si elles n'en ont pas, le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie).** En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin prescrira un test virologique au patient (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche : rendez-vous sur Santé.fr) et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

Pour casser les chaînes de transmission du virus et contenir la circulation virale sur le territoire, une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand.

Dans ce cadre, **l'ARS Normandie, la Préfecture de région, les préfectures de département et les collectivités proposent des opérations de dépistage sans ordonnance pour faciliter l'accès aux tests.** Sur la base du volontariat, tous les passants peuvent être dépistés, avec ou sans symptôme. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale et d'une pièce d'identité. Ce dépistage est gratuit (pris en charge par l'Assurance maladie). Il ne nécessite pas de prescription médicale, grâce à une prescription collective effectuée en amont par l'ARS Normandie. Ces opérations de dépistages peuvent avoir lieu dans les sites de prélèvement d'ores et déjà existants ou sur des lieux éphémères mis en place spécifiquement. Avec l'été et les risques liés à l'affluence touristique, de nouvelles opérations de dépistages sont et seront notamment menées tout au long de l'été dans des lieux touristiques identifiés, sur une période limitée, dans tous les départements normands ([Cf. dossier de presse : Covid-19 : stratégie de dépistage en Normandie – été](#))

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

 Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique	 Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir	 Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter	 Eviter de se toucher le visage	 Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres	 Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
---	---	---	---	---	--



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Depuis le 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.